

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

Prix d'abonnement (Payable d'avance) :

	Lyons.	Rhône.	Départem.
3 mois,	8 fr.;	10 fr.;	12 fr.
6 mois,	15 fr.;	19 fr.;	22 fr.
Un an,	30 fr.;	36 fr.;	40 fr.

Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à Lyon, au *Bureau du Journal*, et à Paris, chez *LEJOLIVET et C^o*, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 9 vendémiaire an LVII

(Vieux style, 30 septembre 1848.)

L'union fait la force.

L'Assemblée nationale est enfin saisie de la grave question qui, ainsi qu'on devait s'y attendre, soulèvera autant de débats que celle du président. Il s'agit de savoir si nous aurons une chambre unique ou bien si nous continuerons à modeler le système gouvernemental de notre République sur la constitution aristocratique de nos voisins d'outre-Manche.

On conçoit parfaitement que plusieurs raisons militent dans l'esprit de nos hommes d'Etat du dernier règne, en faveur du système des deux chambres; c'est en effet recommencer la hiérarchie du privilège, et ces grands génies n'ont jamais prouvé qu'ils eussent l'intention de renoncer à un régime qui faisait si bien leurs affaires. Il n'est nullement douteux que si l'idée de ces honorables était admise, ce serait toujours pour la chambre des Anciens qu'ils brigueraient les suffrages des électeurs, et il est probable également que le salaire de la chambre haute serait plus élevé que celui des simples députés.

Ils sont bien aujourd'hui ce qu'ils étaient hier, ces députés de la vieille gauche, ces routiniers de la chicane! Egoïstes, orgueilleux et avant tout peu désireux de voir le système républicain prendre racine sur le sol français. Toute leur tactique consiste à rassembler et récolter tous les feuillettes de la charte que le souffle révolutionnaire avait dispersés en février.

S'ils parvenaient à obtenir les deux chambres qu'ils demandent avec une ténacité qui est de nature à éveiller bien des soupçons, il leur suffirait d'obtenir ensuite un président héréditaire ou au moins à vie, et tout serait dit; la France rentrerait par ce fait dans son état normal et il ne resterait plus de la République que le souvenir des horreurs de la guerre civile, de la justice sommaire et sur l'état des transports sans instruction et sans jugement régulier, et enfin de la misère et de la faim dont tout le pays offre l'affreux tableau depuis sept mois, au milieu de l'abondance d'une récolte peu commune.

Le citoyen Lamartine a soutenu le système d'une Chambre unique dans la nouvelle constitution. Le citoyen Odilon-Barrot a développé tout le contraire, et il faut le dire, là de part et d'autre il y a eu une grande dépense de talent, il y a eu aussi parcimonie, absence d'inspiration élevée et de profonde conviction.

Le citoyen Lamartine a fait son principal argument de la peur qui travaille certains esprits aux sujets des attaques impies, etc., etc., du socialisme contre la société. En face de cette sourde fermentation, de ces sociétés secrètes, s'est-il écrié, constituez un gouvernement qui puisse facilement exercer la dictature...

Cet argument, il est vrai, a paru faire quelque impression sur cette Assemblée, dont le courage n'a pas paru, jusqu'à ce

jour, constituer la principale qualité. Mais ce n'est pas là, à coup sûr, la raison qui milite le plus fortement en faveur du système d'une chambre unique. Non, ce qui fait que la représentation nationale doit être une, c'est que la France est une; ce qui fait qu'elle doit être dotée de l'indivisibilité démocratique, c'est que la France est une démocratie indivisible.

Vouloir créer des catégories de citoyens, appeler au sénat ceux qui rempliraient certaines conditions d'âge, de position ou de fortune, c'est relever l'édifice écroulé dès 1789.

Le citoyen Odilon-Barrot ne s'arrête pas, lui, à ces puéres considérations. Dernier ministre de quatre heures de la monarchie de juillet dont il a si complètement été la dupe, il va nous apprendre comment il faut faire pour édifier notre République. Ecoutez le grand orateur. Deux chambres, l'une modérant l'autre, et entre les deux un président imprimant à cette machine, comme dirait Pierre Leroux, un éternel mouvement de bascule, voilà le moyen de rendre la République durable, sinon éternelle. En effet, a dit le citoyen Barrot, une seule assemblée peut être dissoute par la force, dissipée par l'émeute, et alors tout s'écroule... Mais deux assemblées, deux chambres, oh! c'est bien différent, et sur de pareilles bases, un gouvernement est assuré d'une immense stabilité. Oh! que cette dissolution du 24 février leur tient au cœur! De la vie ils ne pourront pardonner au peuple ce coup de main hardi!

Chose étrange! aveuglement entêté de ces dupes de dix-huit années! ils ont vu leur roi de juillet jouer avec une habileté, une rouerie peu communes à ce jeu de bascule politique. Ils ont vu deux chambres fonctionnant l'une à côté de l'autre et donnant le spectacle d'un degré différent d'abaissement et de déconsidération. Leur édifice s'est écroulé. Leur roi est à Claremont. Leurs chambres se sont anéanties sous le souffle populaire; la ruine de l'une a entraîné la chute de l'autre; et ils viennent encore nous parler de leur bascule et de leur double chambre! Ah! les ennemis et les aveugles de la veille sont encore les aveugles et les ennemis du lendemain.

Que veulent donc ces hommes avec leur système de *va et vient*? Ce qu'ils veulent, c'est affaiblir le pouvoir, neutraliser ou porter un coup mortel à la souveraineté de la nation en la divisant. Il n'ont pas oublié leur vieil axiome jésuitique: *Diviser pour régner*.

Mais qu'ils y prennent garde, les républicains de 1848 n'ont pas non plus oublié la devise de leurs aînés de 92:

L'union fait la force.

Louis-Napoléon et Raspail,

Enfin, Sa Majesté impériale et royale, Louis-Napoléon a fait à l'Assemblée nationale, le 26 courant, la petite séance d'ouverture et prononcé son petit discours de la couronne. La sensation produite n'a pas été immense, mais elle a été favorable à la paix publique. On a pu facilement reconnaître que toutes les frayeurs à l'endroit du nouveau représentant avaient été

maladroïtement exagérées, et que le rôle qu'on voulait lui attribuer dépasse de beaucoup ses forces et sa portée.

Nous apprenons que la décision de l'Assemblée, à l'égard de Raspail, a jeté dans une partie nombreuse de la population parisienne une vive irritation. On a cru voir, non pas précisément une violation, mais un escamotage de la souveraineté du peuple, dans cette condamnation d'un absent, qui livre l'élu de 63,000 citoyens aux persécutions procéduraires de légistes de bas étage et d'apostats de l'étoffe et de la trempe des citoyens Marie et Corne. Dieu veuille que ce défi jeté à la volonté populaire, ne cause aucune catastrophe, et que les électeurs, dont le droit est méconnu, sachent attendre que les événements viennent dénouer naturellement et sans violentes commotions une question grosse de colères et d'orages.

De l'esprit public.

A la première nouvelle de l'envoi, projeté par le gouvernement, de représentants destinés à aller répandre dans les départements les lumières d'un républicanisme sincère, des clamours se sont élevés et l'ont fait renoncer, dit-on, à son dessein.

Quoi donc! se sont écriés des gens intéressés à ce que la lumière ne se fasse pas, vous allez envoyer des proconsuls, vous allez alarmer l'esprit public! Et si vous proclamez la nécessité d'avoir, pour les idées républicaines, des espèces de coummis-voyageurs, vous reconnaissez que la France n'est pas républicaine. Vous voulez donc violenter la nation en lui imposant une forme de gouvernement qui n'a pas ses sympathies.

Le gouvernement a cédé à ces protestations hypocrites, à ce faux raisonnement. L'esprit public est abandonné à lui-même, où plutôt il est abandonné aux perfides suggestions des anciens fonctionnaires de la monarchie, laissés et même remis en place par la République. Il est abandonné aux incitations de cette presse avilie, que les faveurs du pouvoir déchu, le monopole des annonces judiciaires avaient si fortement constituée en province.

Bien plus, ce n'est pas seulement loin de lui que le gouvernement républicain laisse égarer, pervertir l'esprit public. Autour de lui, près de lui, sous ses yeux, à Paris même la réaction, par tous les moyens qu'on lui a abandonnés, lance impunément de toutes parts son dangereux venin.

Entrez avec moi, si le dégoût ne vous empêche; entrez dans ce palais de l'agiotage qu'on nomme la Bourse. Voyez ce qui s'y dit, voyez ce qui s'y passe. Tous ces hommes que vous apercevez groupés dans un coin, gens sans état, sans industrie, vivant de ténébreuses spéculations, quel est leur langage? « La République va mourir, la République est morte. Il faut un milliard à la France pour relever son crédit, mais Henri V seul peut le donner. Louis-Napoléon a des chances aussi... » Les infâmes même ne craignent pas d'établir des paris sur ces probabilités impies, et tel qui gage vingt francs pour le retour de ces dynasties que la France a renversées ou chassées tant de fois en cinquante ans, verrait avec plaisir la guerre civile ravager de nouveau notre pays, pourvu que les

Feuilleton du Peuple Souverain.

Les vendanges de Meudon.

II.

L'hiver sembla bien long à Rose; Julien avait fait la demande de sa main à ses parents, et grâce à la dot et au trousseau les deux familles s'étaient trouvées d'accord.

— Pourquoi, disait Julien à Jean-Pierre, un soir, qu'assis au milieu d'eux, il attachait ses grands yeux noirs sur les beaux yeux bleus de sa fiancée, attendriez-vous que les vendanges soient faites pour nous marier?

— Parce que si le bon Dieu le veut, j'emploierai l'argent de ma récolte à faire mon cadeau à ma fille.

— Et si le bon Dieu veut aussi que la grêle vienne à détruire votre récolte, est-ce que vous nous ferez encore attendre? Votre promesse alors nous coûtera bien cher.

— Mon garçon, je ne sais pas prévoir les choses si longtemps d'avance.

— On voit bien, mon cher futur beau-père, que vous avez oublié le temps où vous étiez amoureux; alors, j'en suis sûr, vous n'étiez pas si patient qu'aujourd'hui.

— J'ai fait la cour deux ans à ma femme avant de l'épouser, et je désire pour ma fille que vous l'aimiez avant et après comme j'ai aimé Marguerite.

Tout cela dit d'un ton assez bref s'oubliait cependant l'instant d'après, et la meilleure intelligence unissait déjà les deux familles.

L'hiver s'est écoulé enfin, la nature se revêt de sa brillante parure, et l'espérance ranime tous les cœurs. La paquerette et le bouton d'or trônent dans le vallon, siège de leur empire, les dômes que forme le feuillage des arbres couronnent les collines, les parterres répandent leurs doux parfums, le petit chevreau bondit dans la prairie auprès de sa mère, la tourterelle dans les bois fait entendre son doux roucoulement, et le rossignol dans l'amandier redit son chant d'allégresse de sa voix pure et cadencée qui jette tant d'amour dans l'âme des poètes. Chacun admire, chacun savoure ces jouissances qui nous sont offertes chaque année, comme de nouveaux bienfaits de Dieu, il semble alors qu'un souffle fécondant apporte à chaque être un sentiment d'existence.

Rose va tous les matins travailler chez la baronne qui a voulu l'avoir près d'elle jusqu'au moment de son mariage. Rose fait une demi-heure de chemin à travers cette belle campagne. A la voir marcher la tête baissée, on reconnaît qu'une vive occupation domine son esprit. Si elle lève son

Voir les numéros des 29 et 30 septembre.

regard, c'est pour interroger le ciel; dès qu'un nuage épais vient l'obscurcir, des pleurs mouillent ses yeux, alors elle murmure au Créateur une prière bien simple. — Dieu qui décidez du destin des hommes, soyez favorables à celui de cette créature qui vous implore: Dieu qui liez dans tous les cœurs, prenez pitié de l'anxiété qui remplit le mien: le temps fixé pour mon bonheur s'approche, ne l'éloignez pas, je meurs.

La vigne était alors en fleurs, c'était son oracle à la pauvre fille, elle passait dans ses doigts effilés les cepes qui bordaient la route; et toujours lui répondait: « Crains et espère. »

Rose avait une amie, une seule amie, c'était une compagne d'enfance qu'elle admettait à toutes ses joies, à toutes ses douleurs. Celle-ci avait son nom Marie, nom révérent, nom sacré qu'une mère donne à sa fille comme sauvegarde du bonheur.

Les cheveux blonds de Marie offraient un bien frappant contraste avec les cheveux noirs de Rose dont les yeux bleus s'abaissent timidement devant le regard pénétrant de sa compagne. Elles étaient belles toutes deux, et dans la différence de leur beauté l'homme du meilleur goût eût été fort embarrassé pour le choix de l'une ou de l'autre.

Un matin donc, Rose s'était levée triste et languissante, ne parlant point, demeurant un temps infini à sa toilette, et ne révélant sa présence dans la maison, que par d'énormes soupirs.

— Qu'as-tu donc, ma fille? lui disait sa mère, dont la tendre sollicitude observait tous les mouvements de la pauvre enfant. Tu père vient de sortir sans que tu lui aies adressé la parole, restée seule avec moi, tu n'en dis pas davantage; je te vois préoccupée au point d'être oublieuse, car huit heures sonnent à la paroisse sans que tu songes à te presser pour te rendre chez la baronne.

— C'est que je ne me sens pas courageuse aujourd'hui, ma chère maman, dit Rose.

— Serais-tu souffrante?

— Pas précisément, mais un malaise, un accablement affreux, m'ôtent tout sentiment de ce que je dois faire.

— Je le vois bien, ma fille, car tu n'es pas dans l'habitude de négliger la baronne; tu mets au contraire tant d'empressement à te rendre près d'elle, et cela se conçoit, elle est avec nous si bonne! si généreuse.

— Un pressentiment de ce que je souffrirais aujourd'hui ma fait la prier hier au soir de ne pas compter sur moi.

— Tu as bien fait, et cela me rassure; car avec une semblable bienfaisance, la plus simple apparence de négligence ne serait pas pardonnable. Mais que ressens-tu, mon enfant?

Rien qui doive vous affliger, ma chère maman, répondit Rose en se jetant au cou de Marguerite. Ce que je ressens, c'est beaucoup de noir dans

l'âme, des envies de pleurer.

— Ah! je comprends, comme j'ai entendu dire c'est une maladie de jolie femme. Il ne faut parler de cela à personne, ma chère enfant, car on se moquerait de toi; à nous autres femmes pauvres, il ne nous est pas permis d'éprouver les mêmes choses que les belles dames.

— Est-ce que nous n'avons pas comme elles un cœur qui aime, qui s'inquiète, qui espère?

— Ce que Dieu a fait, est bien fait, ma fille: comme on dit encore, nous sommes tous du même bois; mais la différence des rangs et des fortunes est tout dans ce monde. Laissons cela, nous n'y pouvons rien changer, c'est une vieille histoire que chacun sait. Me voilà rassurée sur ton compte, maintenant, et si tu m'en crois, tu ne feras rien aujourd'hui; le repos, la distraction vont te guérir, et ce soir il n'y paraîtra plus. Tiens, voilà justement la bonne Marie qui viens te faire une visite: elle ne pouvait pas venir plus à propos.

Les deux amies s'em brassèrent, Marguerite sortit et les laissa seules.

— Tu as bien fait de venir, dit Rose à Marie en lui prenant les mains, j'ai une bonne nouvelle à t'apprendre.

— Quoi! l'époque de ton mariage serait-elle avancée?

— Ah! ce n'est malheureusement pas cela! répondit Rose en poussant un profond soupir.

— Ne te désolons pas, cela vient toujours assez tôt.

— Mais jamais trop tôt quand on s'aime bien.

— Tu as quelque chose à m'apprendre, et tu ne m'apprends rien, dit Marie en interrompant Rose.

— Si, je vais te le dire. Tu sais bien la baronne?

— Oui, celle qui te donne tant d'argent pour que tu épouses Julien.

— Quelle généreuse dame, mon Dieu! elle ne se lasse pas de me faire du bien, et tu me mets précisément sur la voie de ce que j'avais à te dire.

Hier encore, elle m'a promis d'acheter la toilette de ma demoiselle d'honneur; et comme ma demoiselle d'honneur sera toi, j'ai pensé que tu te réjouirais en apprenant cela, car tu seras, j'en suis sûre, aussi bien habillée que moi.

— Oui, mais pour cela, je ne serai pas aussi belle.

— Tu sais bien, ma chère Marie, que beaucoup de gens te trouvent plus belle que moi.

— Ce n'a pas été l'avis de Julien pourtant, puisque c'est toi qu'il a rendu amoureux dans un temps où il me voyait tous les jours comme toi, et plus souvent encore, car il était sans cesse à la maison, et dans le voisinage, tout le monde disait: « Julien épousera Marie, c'est sûr. »

— Mais toi, tu ne l'aimais pas, Marie; il ne lisait pas dans tes yeux les tourments de ton cœur; il ne te voyait pas rougir dès qu'il t'adressait la

événements vissent justifier ses prévisions et l'enrichir de vingt francs.

Le soir, hâsez-vous dans un club qui jadis n'avait pas craint de s'intituler club démocratique de la garde nationale. Si par aventure vous êtes assez heureux pour trouver à la tribune quelque candidat à l'Assemblée nationale, vous entendrez des demandes et des réponses d'un royalisme à peine dissimulé sous quelques transparents artifices de langage.

Lisez les journaux. Combien en trouverez-vous qui défendent loyalement la République, à des points de vue divers? Quatre ou cinq tout au plus. Tous les autres, guidés par la rancune ou par l'appétit de l'abonnement, l'attaquent à qui mieux mieux. Et ici, je ne parle pas des personnages mis en cause, car, en définitive, sous le régime républicain les hommes passent, accomplissant leur œuvre, mais le principe subsiste, il doit être respecté, différant en cela des monarchies où les hommes emportent le principe.

Enfin, allez-vous au théâtre, qu'y trouvez-vous? des pièces de circonstance, où le poison anti-républicain se glisse à travers les fous-fous de vaudevilles en l'honneur des vainqueurs de Juin.

Ainsi, tribunes, assemblées, théâtres, journaux, tout respire la haine de la République, tout retentit des espérances d'une restauration monarchique.

Etonnez-vous après cela que les esprits s'égarant, que les uns s'aigrissent, que les meilleurs se découragent. Oh! qu'ils savent bien ce qu'ils font, ces misérables fauteurs d'un régime détesté. Ils croient qu'il faut laisser l'esprit public à lui-même, que tenter de le diriger c'est un crime de lèse-nation. Oui, cela serait vrai, si la République fonctionnait en France depuis seulement une vingtaine d'années, sous l'empire d'une constitution démocratique. Alors, l'emploi de moyens extraordinaires serait coupable, et prétendre à diriger l'opinion serait en effet un attentat contre la souveraine liberté du peuple.

Mais oublie-t-on donc, ou plutôt ces gens ne le savent que trop, que nous venons de traverser dix-huit années d'un système où la corruption était érigée en maxime de gouvernement? Ah! Guizot, dans un banquet fameux, s'est écrié: « Vous sentez-vous corrompus? » Et moi, si je pouvais parler à la France, je lui dirais: « Ne te sens-tu pas corrompue? Est-ce impunément qu'on t'a prêché pendant dix-huit ans le *chacun chez soi, chacun pour soi*? Est-ce impunément qu'on t'a nourrie si longtemps de doctrines résumées dans ces mots adressés aux citoyens de tout rang et de tous états, par un ministre, du haut de la tribune parlementaire: *enrichissez-vous*? Est-ce impunément enfin qu'on t'a inoculé la fièvre de l'égoïsme, le virus de la spéculation, qu'on t'a saturée d'entreprises hardies, qu'on a laissé déchirer tes flancs par une concurrence effrénée, qu'on a transformé ton industrie en un champ de bataille, jonché de blessés, de mourants et de morts? »

Et la France me répondrait:

« Oui, cette génération d'hommes élevés à l'école de la monarchie est corrompue. Oui, l'esprit public est faussé, dépravé généralement. »

La République a une œuvre de régénération, de réparation à accomplir. Mais cette œuvre est lente, elle est longue et laborieuse.

La France était assez républicaine pour se donner la République, elle ne l'est pas assez peut-être pour la conserver. Car la France républicaine, cela veut dire la France enthousiaste, la France désintéressée, la France courageuse, la France fraternelle, la France vertueuse enfin; et pendant dix-huit ans, enthousiasme, désintéressement, courage, fraternité, vertu, tout a été mis à l'index, raillé, conspué. On n'a célébré et récompensé que l'arithmétique, la cupidité, la cowardise, l'égoïsme, le vice enfin. Il fallait que le tempérament de la France fut en lui-même bien sain et bien vigoureux pour résister à un pareil régime; mais il en a subi l'influence. C'est cette influence qu'il faut combattre et détruire à tout prix.

Nous sommes trop républicains pour vivre en monarchie. Nous l'avons bien prouvé en février 1848; mais en juillet 1830, mais chaque année, chaque jour de 1830 à 1848, car, il faut le reconnaître, on semblait vouloir une royauté impossible, on lui arrachait une à une toutes ses prérogatives, on lui enlevait

parole, tandis que moi, tout cela m'a trahie et lui a révélé mon amour, puis il m'a aimée ensuite, et voilà. C'est le bon Dieu qui l'aura voulu ainsi.

— Puisque tu ne travailles pas, dit Marie, je ne travaillerai pas non plus. Que ferons-nous alors?

— Nous irons nous promener.

— Oui, nous irons à la rencontre de Julien, dit Marie.

— Pourquoi? reprit Rose, il vient ici tous les soirs.

— Qu'est-ce que cela fait? Allons-y tout de même, cela lui fera une surprise; et puisqu'il a pour toi tant d'amour, il ne sera pas fâché de te voir deux fois aujourd'hui.

— Non, je n'irai pas, dit Rose. Mon père et ma mère m'ont recommandé de ne lui parler qu'en leur présence.

— Ce n'est pas là ton motif, et je vais te le dire, reprit Marie avec un sourire assez ironique pour que Rose en demeurât interdite.

— Tu sais bien que je ne mens jamais.

— C'est possible; mais il peut t'arriver souvent de ne pas dire tout ce que tu penses: tu ne veux pas que nous allions du côté de Julien, parce que tu as sur la tête un mouchoir, tandis que moi j'ai mon bonnet à

ubans.

— Que dis-tu là? Jamais je n'ai fait aucun frais pour plaire à Julien.

— Ce qui n'empêche pas que tu sois un peu jalouse.

— Jalouse! répéta Rose en s'éloignant de Marie de quelques pas, jalouse! Quelle vilaine pensée que tu as là! et de qui le serais-je? de toi! ma meilleure amie...

Des pas se firent entendre derrière elle, et Rose se tut.

— Pardi, je ne me trompe pas, dit Julien en les abordant, c'est mademoiselle Marie et mademoiselle Rose.

— Il a prononcé le nom de mon amie avant le mien, se dit Rose en elle-même, tandis que Marie racontait à Julien la peine qu'elle avait eue pour entraîner Rose de ce côté.

— Vous ne dites rien, dit Julien à sa fiancée en lui prenant la main.

— Je n'ai plus rien à vous apprendre, répondit Rose en levant son regard vers le ciel, dans la crainte de rencontrer celui de Julien.

— Vous ne voyez donc pas que Rose est toute triste aujourd'hui? reprit Marie.

— Triste! Seriez-vous malade? dit Julien d'un accent de voix qui révélait un vif intérêt.

— Non, répondit Rose en lui abandonnant sa main. Dans ce moment les yeux de Julien rencontrèrent les siens dans lesquels ils purent apercevoir les larmes qu'elle s'efforçait de retenir. Allons-nous-en, dit-elle à Marie, si nous restions plus longtemps dehors, ma mère serait inquiète.

— Je ne veux pas vous retenir davantage, dit Julien, et il s'éloigna.

Les deux amies marchaient depuis assez longtemps sans s'être adressé la

parole; quelque chose les préoccupait toutes deux, et cela devait être bien opposé, car tandis que le plus vif incarnat couvrait les joues de Marie, une pâleur mortelle couvrait celles de Rose.

— Le temps change, dit enfin Marie en regardant la marche rapide des nuages; nous aurons de la pluie, cela fera du bien à la vigne.

Rose plongea son regard dans le sien, comme si elle eût voulu y deviner le sentiment qui la faisait parler ainsi.

— Le vent s'éleve, dit Rose, ce ne sera qu'une pluie d'orage.

— Tant pis, car les vigneron demandent à grands cris une pluie de vingt-quatre heures.

— Puisse Dieu exaucer leur prière, ajouta Rose.

Jean-Pierre et sa femme étaient sur la porte à guetter le retour de leur fille chérie; en la voyant marcher lentement, ils s'élançèrent au-devant d'elle.

— Qu'as-tu? dit le père avec inquiétude, jamais je ne t'ai vue si pâle? Rose s'empressa de le rassurer.

— Vous n'entrez pas, mademoiselle Marie? dit Jean-Pierre.

— J'ai promis de rentrer de bonne heure à la maison. Adieu, Rose, dit l'étoordie jeune fille.

Le soir, Rose parla peu; une foule de pensées combattaient en son âme; une certaine inquiétude de son esprit se révélait dans sa physionomie; mais cet état ne fut que passager; toujours ramenée à des sentiments d'indulgence ou de générosité, elle finit par s'accuser elle-même de bizarrerie, se promettant bien de faire oublier sa maussaderie à son amie.

Julien vint le soir, comme à l'ordinaire, il se montra empressé, et il sembla à la pauvre fille qu'elle ne l'avait jamais tant aimé.

La belle saison s'écoula, et chacun de ses jours apportait dans l'âme de la pauvre enfant ou les plus douces espérances, ou les plus cruelles anxiétés. Les vendanges approchèrent, les ceps courbent sous le poids des énormes grappes qui les chargent.

— Il n'y a pas eu depuis quarante ans une année comme celle-ci, disent des vigneron octogénaires en faisant de nombreuses pauses devant les vignes qui garnissent les coteaux. C'est superbe à voir!

— C'est vrai, disent d'autres; mais la quantité ne fait pas la qualité, et tout ce raisin-là fera du mauvais vin.

En dépit de la pluie et du soleil, du froid et du chaud, le temps marchait.

— Du courage! mon enfant, disait Jean-Pierre à Rose, un soir qu'ils étaient occupés à couvrir une table qui attendait des convives, le ciel te protège, et Dieu bénira ton union, du moins je l'espère.

— Oui, bien sûr, reprend Marguerite, et ton père te fera un beau cadeau, car si le vin ne se vend pas cher cette année, il est si abondant que cela revient au même. Ainsi, ma chère Rose, tous tes tourments sont finis;

tous ses privilèges. Mais si nous sommes trop républicains pour une monarchie, le sommes-nous assez pour une République? Je n'hésite pas à dire non, par toutes les causes que je viens d'énumérer.

Il y a donc nécessité absolue, devoir impérieux pour les hommes entre lesquels se trouvent aujourd'hui les intérêts de la République, à éclairer, à rectifier l'esprit public aussi bien à Paris que dans les départements. Qu'ils emploient pour cela les tribunes, les livres, les journaux, les théâtres; qu'ils ne négligent aucun moyen, si petit, si puéril que ce moyen puisse paraître à leurs yeux. Le salut de la République est là, le salut du pays est là. Il faut régénérer l'esprit public.

Gustave NAQUET.

Le général Changarnier n'aime pas l'artillerie de la garde nationale de Paris qui le lui rend bien. Aussi, le général, pour une infraction particulière au service, de la part de la batterie, vient-il de suspendre pour quinze jours les manœuvres d'exercice de la légion. Il est bon de remarquer, par la même occasion, que l'artillerie parisienne n'a ni pièces de canon, ni parc d'artillerie à elle appartenant. On comprend qu'un républicain qui, comme le général Changarnier, n'a pas encore prouvé qu'il ne tient plus à la monarchie, n'aime pas les républicains un peu plus nuancés que lui, tels que les citoyens dont se compose la légion d'artillerie de Paris. Mais il ne serait peut-être pas fort prudent à ce général de donner trop de preuves de son mauvais vouloir.

Banquet commémoratif du 1^{er} Vendémiaire au LVII.

Suite des toasts portés au banquet du 24 septembre.

Toast porté par le citoyen Oger:

A l'union de tous les hommes!

Union! union! voilà le cri que nos pères poussaient il y a un demi-siècle. Les rois venaient d'ordonner à leurs armées de venir détruire la République, notre union nous a sauvés; que dis-je? elle nous a permis d'aller répandre, sur la terre de l'esclavage, la semence de la liberté; le grain était bon, la terre était bonne!... Ecoutez plutôt ce bruit qui se fait autour de nous: ce sont des chaînes qui se brisent et des trônes qui croulent!... Honneur à vous, hommes aux profondes convictions, glorieux martyrs de notre grande Révolution, vous avez, dans vos luttes de géants, préparé la ruine de toutes les tyrannies en proclamant la liberté pour tous!

Unissez-vous, peuples du Nord, peuples du Midi, unissez-vous si vous voulez sortir vainqueurs de cette lutte, car les rois sont unis; unissez-vous, car le champ des conquêtes est vaste, la lutte est encore nécessaire; la liberté n'est que le pain de l'âme, il vous sera donné d'en jouir véritablement que lorsque vous aurez assuré le pain du corps; alors, seulement, vous inscrirez au frontispice de vos institutions la garantie de l'existence par le droit au travail.

Proletaires français, nous avons fait la première conquête, il nous reste à faire la seconde. Unissons-nous donc, non plus pour détruire, mais bien pour fonder, mais bien pour constituer la société nouvelle; là où on ne verra plus l'homme exploiter l'homme, mais uni pour exploiter le globe afin de le rendre beau et riche pour que toutes ses créatures soient heureuses.

Instruisons-nous, éclairons-nous et nous obtiendrons la juste part des biens que nous aurons créés.

Et vous, bourgeois, qui nous qualifiez d'athées et de barbares, entendez ce cri qui part de notre cœur: union! union entre tous les hommes, à quelque bannière qu'ils appartiennent, et rappelez-vous le cri des premiers chrétiens qui, eux aussi, furent victimes incomprises de leur foi dans l'avenir de l'humanité: Paix! paix entre tous les hommes, s'écriaient-ils, vous êtes tous frères, car il n'y a qu'un Dieu, qu'un seul Dieu qui est notre père à tous!

Eh bien! puisque vous prétendez être religieux, venez donc nous aider à réaliser la sublime prière du Christ, qui demandait à Dieu que son règne se fasse sur la terre comme au ciel! Oh! alors, il n'y aura plus de rois, plus de bourgeois, plus de prolétaires, mais des frères, des associés accomplissant la loi de la justice, la loi de Dieu!...

Toast porté par le citoyen Ennemond Brosse.

A la vérité dans le gouvernement républicain démocratique.

Citoyens,

Jusqu'à ce jour, tous les gouvernements, tous les hommes auxquels la France a confié ses destinées, sont tombés parce qu'ils ont été infidèles à leur mission, parce qu'entraînés dans les mêmes errements, ils n'ont vu

son salut que dans la restriction des libertés publiques.

Chaque fois que quelque grande catastrophe vient affliger la pays, nos gouvernants infatigables, au lieu de faire un retour sur eux-mêmes, d'examiner si leurs fautes ne sont pour rien dans ces événements déplorables, si la cause en est pas dans le peu de soin qu'ils ont pris de la chose publique, dans le peu d'empressement qu'ils ont mis à occuper des classes malheureuses, à corriger les vices et les abus qui leur sont signalés chaque jour, ils croient avoir sauvé la société quand ils ont apporté quelque entrave à la liberté de la presse, aux libertés de réunion, de discussion et d'association.

Mais nous, républicains démocrates, nous qui croyons que le salut de la France n'est que dans le progrès et dans la liberté, nous qui gémissons sur le sang versé sur les victimes tombées dans nos luttes civiles, nous qui voudrions que l'ère des révolutions violentes fut enfin close pour l'humanité, nous devons constamment rappeler le gouvernement à son origine et à son devoir, et son devoir c'est de mettre la vérité dans tous ses actes.

La vérité, dans le gouvernement républicain démocratique, c'est une enquête sérieuse et permanente sur tous les vices, sur toutes les souffrances de la société; c'est l'abus de tout monopole, de tout privilège; c'est l'agriculture, l'industrie et le commerce affranchis de l'agiotage et de l'usure.

La vérité, dans le gouvernement républicain démocratique, c'est l'éducation gratuite et pour tous, c'est la liberté des cultes, c'est la liberté entière de la presse, la liberté entière de réunion et de discussion.

Hommes aveugles ou inhabiles, ne venez pas nous dire qu'à cause de leurs abus on est obligé d'apporter des restrictions à ces libertés! Lorsque vous aurez empêché l'erreur de se produire dans la presse ou dans les réunions populaires, l'aurez-vous détruite? Non, vous n'aurez fait que la masquer. On n'éteint pas un volcan en essayant de le murer, on en rend les éruptions plus violentes. Mais, l'erreur qui vient se produire au grand jour, et dans la presse, et dans les clubs, c'est le malade qui vient demander guérison, c'est l'ignorant qui vient vous demander l'instruction, ce sont les vices de la société qui n'attendent pas l'enquête souvent trop longue à se faire et qui viennent se présenter eux-mêmes à l'attention du réformateur. Avez-vous guéri la plaie, lorsqu'au lieu de la soudre pour appliquer le remède nécessaire, vous avez jeté dessus un manteau pour qu'elle ne vienne point fatiguer vos regards? Non, la plaie s'élargira, puis viendra la gangrène puis la corruption qui, gagnant de proche en proche, finira par vous dévorer vous-mêmes comme elle a dévoré les hommes de Louis-Philippe.

La vérité, dans le gouvernement républicain démocratique, c'est le développement de l'association, c'est la protection pour tous les efforts tentés fraternellement et pacifiquement par les travailleurs pour s'affranchir de toute exploitation.

La vérité, dans le gouvernement républicain démocratique, c'est la vie à bon marché, c'est le droit au travail, c'est le droit pour la société de procurer à tous ses membres valides les moyens d'assurer leur existence par le travail, les moyens enfin à tout ouvrier laborieux d'arriver par le travail à la propriété. Nier ce devoir de la société, c'est repousser de nos institutions le principe chrétien, c'est effacer sur notre drapeau le mot *fraternité*.

La vérité, dans le gouvernement républicain démocratique, c'est de tendre la main par delà nos frontières à tous les peuples opprimés, pour les aider à s'affranchir de l'esclavage; c'est enfin comme l'a dit Raspail, la mise en pratique des divins préceptes de l'Evangile.

Oui, aînés de la grande famille humaine, n'oublions pas que nous avons un grand exemple à donner au monde. Toutes les nations ont les yeux fixés sur nous comme sur le point du ciel où la lumière leur est apparue. Notre tâche est grande, mais la France est infatigable, infatigable comme son génie; elle est à la hauteur que Dieu lui a donnée à accomplir. Mettons la vérité dans le gouvernement républicain démocratique, et nous pourrons enfin recueillir cette moisson semée il y a 1800 ans par le Christ et fertilisée par les orages comme par les beaux jours.

Vive la République démocratique et sociale!

Voici la lettre que le citoyen Raspail vient d'adresser aux électeurs du département de la Seine:

AUX CITOYENS ÉLECTEURS DE LA SEINE

F.-V. RASPAIL.

MERCI!

Citoyens,

Que l'on vienne encore nous dire que le peuple est ingrat! Je répondrai par la glorieuse couronne que vos suffrages m'ont décernée, à moi vieux martyr de votre sainte cause!

72,000 voix avaient protesté, en juin, contre l'arbitraire de mon incarceration.

67,000 voix m'innocentent en septembre, et m'investissent de l'inviolabilité de votre Représentant. J'attends, prêt à partir, que la porte de mon cachot s'ouvre, pour aller prendre la place que vous m'assignez.

Quelque retard qu'en cela j'éprouve, je n'en bénirai pas moins votre victoire, pour m'avoir donné la mesure de la force pacifique et toute-puissante que vous pouvez puiser, quand vous le voudrez bien, et veuillez-

Julien soupe ici ce soir avec son père et sa mère, et le souper ne s'achèvera pas, je t'en réponds, sans que nous ayons décidé le jour de ton mariage.

Un pressaillement involontaire parcourut tout le corps de la pauvre jeune fille, qui porta la main à son front comme si elle eût voulu en chasser une triste pensée.

Les vendanges se firent à la satisfaction de tous, et le mois fixé par les deux familles s'écoula.

Où est enfin ce jour tant désiré; le ciel est sombre, un épais brouillard mouille l'herbe de la prairie, les ceps de vigne, dégaris des fruits abondants qui le surchargeaient, n'offrent plus que quelques grappillons oubliés comme débris des plus riches au profit des plus pauvres.

Rose s'est levée de grand matin, elle a examiné sa toilette de mariée qui, par les soins de la baronne, est d'un goût exquis; elle a bien tendrement embrassé son père et sa mère, puis s'est échappée de la maison afin de saluer une dernière fois, de sa candeur de jeune fille, le lever du soleil.

— Ne tarde pas à rentrer, lui avait dit sa mère, je suis pressée de te voir sous ces riches atours: tu seras si belle! Rose promit.

Les heures s'écoulaient cependant, et Rose ne reparait point; l'autel l'attend à la douzième heure du jour, et cette heure vient de sonner; déjà les cierges brûlent et Rose semble avoir tout oublié. Julien vient d'entrer avec sa famille, la demoiselle d'honneur, tous les invités enfin; c'est vainement qu'on attend la fiancée, qu'on la cherche, que la voix émue de sa mère l'appelle de tous côtés.

Tous les visages sont consternés; Julien aussi l'a cherchée, et personne ne peut s'expliquer cette disparition que par la certitude d'un grand malheur; car ces heures, par la pauvre enfant tant désirées, ne devaient point s'écouler à la chercher et à l'appeler en vain.

Tout le monde était réuni dans la chambre on attendait la fraîche toilette de la mariée; Marguerite, en l'examinant, poussait des cris de désespoir. Jean-Pierre, le visage bouleversé, disait: « Mon pressentiment ne m'a donc pas encore trompé cette fois! »

— Mais la baronne ne devait-elle pas assister au mariage? dit Mme Bordier.

— Sans doute? répond Marguerite, et je m'étonne bien qu'elle ne soit point encore arrivée.

— Reste là, ma femme, avec tout notre monde, reprend Jean-Pierre, je vais courir chez la baronne, et j'espère te ramener notre fille.

— Tu crois, mon homme?

— Oui, j'ai une idée!

— Cours donc vite, et que Dieu t'entende.

Comtesse Stellacy de SÉBASTAC.

(La suite à un prochain numéro.)

et toujours, dans votre inaltérable union, sur le champ électoral.
Citoyens, mes frères, n'acceptez plus le combat sur un autre terrain.
Comptez-vous : vous êtes neuf contre un ; à ce nombre, qu'a-t-on besoin de combattre, si vous marchez unis ? Il ne reste plus qu'à prendre ses adversaires par la main et à les incorporer dans les rangs de son armée par la force de l'oubli du passé et de la démonstration de l'avenir.
Restez donc ce que vous êtes : le plus grand nombre. Ne vous divisez pas : ce serait abdiquer votre souveraineté. Laissez à la politique de l'ambition et de l'intrigue, la ressource de la ruse et de la fourbe : toute votre politique à vous est dans votre fraternité ; et la politique d'un peuple de frères n'a qu'à lever le doigt, pour que les trônes s'affaissent que les ambitions s'éclipsent, que les citadelles baissent leurs pont-levis, que les canons s'enclouent et que les bataillons les plus formidables lèvent la croix en l'air, en signe d'adhésion à la formule nouvelle.
Sans la fraternité point de République ; toute la République est dans la fraternité.

Multipiez donc vos réunions fraternelles sur toute la surface de notre belle France, non plus sous le nom de clubs (j'ai pris ce mot en aversion, depuis que je l'ai entendu prononcer *clubs* et *clubs*), mais sous celui de *réunions électorales*, vu qu'un jour tout sera mis à l'élection.

Ouvrez toutes vos séances sous les inspirations de cette devise trinitaire : *Liberté, Egalité, Fraternité*, qui est maintenant écrite sous la voûte du ciel, comme l'arc-en-ciel de notre nouveau monde.

Méfiez-vous de ces comparaisons qui viennent vous souffler le feu de la discorde et vociférer la haine : celui-là est un faux frère qui veut exclure quelqu'un du grand banquet de la fraternité universelle ; celui-là n'a jamais souffert qui ne sait rien pardonner. Pardonnons à l'erreur ; elle est si souvent involontaire ! Le jésuitisme seul ne pardonne jamais : nous, contentons-nous de le démasquer ; cela nous dispensera de le mettre à la porte ; il se connaît assez hieux pour se retirer sans en être prié.

Quand la guerre civile osera faire un appel à votre bravoure, regardez-la passer, les bras croisés, cette pourvoyeuse de prétendants ; et montrez-lui en riant votre carte d'électeur, dont vous n'avez nullement envie de faire une bourre pour tirer sur nos libertés publiques, au profit de quelque acheteur de couronnes ou d'oripeaux.

Pour renverser tous les obstacles, sans recourir aux armes, on n'a plus aujourd'hui qu'à se donner la main et à serrer ses rangs.

Dans vos réunions, apprenez à vous connaître, à démêler les capacités et les spécialités, pour les besoins futurs de l'administration de la République.

Instruisez-vous de vos devoirs ; c'est le meilleur moyen de vous instruire de vos droits : car c'est du devoir que naît le droit. Admettre le devoir et nier le droit, c'est, sous une absurdité, cacher une arrière pensée. Dans le contrat synallagmatique que la grande voix de la nature a passé entre chacun de nous et la société, le devoir, c'est la condition qui nous oblige envers elle ; le droit, c'est la condition qui l'oblige envers nous. Réclamer l'une, sans remplir l'autre, de part et d'autre, ce serait voler.

Mes amis, ne soyons pas les voleurs. Travaillons, c'est notre devoir ; quant à notre droit, il est écrit au dos de notre devoir même. Laissons dire les oisifs ; ils ne savent plus que dire, eux qui mettent au rang des *châtiments* de Dieu ce travail qui fait notre force physique et notre orgueil.

Blasphème contre Dieu ! insulte à la science ! Ces gens-là voudraient ne voir le beau idéal de la félicité humaine que la condition de ce pauvre crétin accroupi sur le bord de la route où tant de gens se meuvent et se fatiguent à ne rien faire, là, où tant de gens se désennuient et se retrempe en travaillant.

Laissez là ces mécréants ; qu'en avons-nous besoin pour la réalisation de nos doctrines ? Afin de rendre le travail profitable à nos vieux jours et rémunérateur en nos jours de force, est-ce que l'association ne nous suffit pas amplement ? et le droit d'association industrielle est une des plus grandes conquêtes de Février.

Pour élaborer les produits, associez-vous entre les divers corps d'état.

Point d'acceptation de personnes, point de distinction de classes ; en France, on ne compte plus que des citoyens : qui voudrait s'élever plus haut serait un traître ; qui voudrait descendre plus bas serait un esclave ; et la loi punit l'un et émancipe l'autre.

Ne vous inquiétez pas du numéraire ; la fraternité bat monnaie avec des feuilles de papier.

On vous accuse d'être les ennemis de la famille : ce sont les libertins qui vous calomnient ainsi ; quant à eux, ils aiment la famille, mais seulement la famille d'autrui.

Apprenons-leur, par notre exemple, que le bonheur est dans sa propre famille ; que c'est voler que d'en soustraire une seule parcelle à qui de droit. On peut être bon frère de tout le monde ; on n'est bon père que chez soi.

Chassez donc de vos rangs les séducteurs et les libertins, êtres parasites, incapables et fainéants ; chassez-les jusqu'à récipiscence et réparation, car il n'y a que la justice des *codes* qui flétrisse à jamais.

Cette justice ne sera pas celle de la République, car elle n'est pas celle de la Divinité ; la République française, démocratique et sociale : substitua les écoles de régénération à ces prisons, lieux de tortures ou écoles de corruption.

Elle se gardera bien d'avoir des prisons d'Etat et d'ensevelir des dissidents à Vincennes. Bientôt on dansera dans ces salles où aujourd'hui l'on pleure. Plaise à Dieu que nous soyons les derniers prisonniers d'Etat !

Quand la France aura donné ce grand et solennel exemple, et que les peuples de l'Europe, nos disciples chéris, auront jeté un seul instant les yeux sur l'œuvre de leurs maîtres, dès ce moment le dernier de ces rois bombardeurs et égorgés prendra ses passeports pour s'exiler en Sibérie, ne sachant plus chez quel peuple civilisé il oserait, sans rougir, réclamer les droits de l'hospitalité.

C'est alors que notre jeune et vaillante armée, déposant les armes entre les mains de la patrie, nous aidera à remporter d'autres genres de victoires tout aussi profitables à la cause du progrès de l'humanité.

Salut aux futures destinées de la République !
Citoyens électeurs, salut et merci à vous !

F.V. RASPAIL.

Donjon de Vincennes, 22 septembre 1848.

Le même jour, 22 septembre, le citoyen Raspail a adressé aux électeurs du Rhône la lettre suivante :

Citoyens,

Votre défaite équivaut, pour le succès de la cause, à une belle victoire ! Quelques voix ont manqué ; mais rien de ce qui vient de vous n'a fait défaut : dévouement, abnégation, sacrifices de tous genres, que n'avez-vous pas prodigué, pour prouver aux ennemis de notre sainte cause que les démocrates de Lyon rivalisent avec les démocrates de Paris, et qu'ils marchent tous comme un seul homme ?

Merci, citoyens, de votre combat infatigable en faveur du principe. Merci un peu aussi de votre combat contre la calomnie que les partis et les coteries n'ont cessé de diriger contre moi.

Mon nom seul a fait échouer ma candidature, je le confesse. Que voulez-vous ? C'est moi qui suis l'auteur de mes livres et de mes actes. Ce sont les autres qui, depuis seize ans, se chargent de faire ma réputation, et ils me la font à leur ressemblance ; comment la plupart de vos concitoyens ne me trouveraient-ils pas hieux ?

Mais votre estime me réhabilite ; je me sens fier d'avoir pu la mériter.

En me nommant, votre députation aurait compté un combattant de plus dans ses rangs. Mais un nom de moins ne lui enlèvera rien de sa force. Que dis-je ? Représentant officiel de Paris, vos trente-quatre mille voix me nomment membre honoraire de la représentation démocratique de Lyon ; vous m'avez conféré le droit de cité.

Démocrates de Lyon, vous donnez un bel exemple, par votre fraternité,

aux grands centres industriels de la France et de l'Europe, Lyon est la seconde ville de la fraternité universelle.

Honneur à vous, consolation à moi !

F.V. RASPAIL.

Nouvelles d'Italie.

TORIN. — Une circulaire du ministre de la guerre du 22 septembre, enjoint aux gouverneurs, commandants de division et aux intendances militaires, de veiller à ce qu'il soit fourni aux soldats de bonne paille et qu'elle soit renouvelée régulièrement. Les réclamations de la *Concordia* n'auront pas été inutiles.

VERCELLI. — Des signes de mécontentement se sont manifestés à Verceil parmi les troupes lombardes, la cause en est attribuée à des distinctions accordées arbitrairement à des sujets qui en étaient peu dignes, et refusées à ceux qui les méritaient ; un autre germe de dissolution est la répulsion de ces troupes pour le général Olivieri, répulsion tel que le ministre ne peut se dispenser de mettre à sa place un autre général qui, par sa manière de voir et ses antécédents, soit moins odieux aux Lombards.

TOSCANE. — La plus grande fermentation règne dans ce pays et tout annonce un prochain soulèvement : Lucca, Pise, Massa, Pistoia, Arezzo et surtout Livourne sont en proie à une agitation qui fait craindre que bientôt la guerre civile n'éclate. L'arrivée des troupes piémontaises pourrait être le prétexte d'une insurrection. Voici, au sujet de ces troupes, ce que rapporte le *Pensiero italiano* :

Le 21 septembre sont arrivés à Pise 900 soldats des grenadiers-gardes qui étaient à la Spezia. Au moment de partir, ces soldats demandèrent où on les conduisait. Ayant appris qu'ils étaient destinés pour la Toscane, ils déclarèrent unanimement qu'ils étaient prêts à marcher, mais que jamais on ne leur ferait prendre les armes contre leurs frères les Toscans.

LIVOURNE, 22 septembre. — La résolution prise par le gouvernement toscan de faire venir parmi nous des troupes piémontaises, sous le prétexte de pourvoir à la défense du territoire, mais avec l'intention évidente de comprimer la liberté à l'intérieur (comme le prouvent les fréquentes violations du Statut), a excité le mécontentement dans Livourne, où règne une continuelle mais juste défiance contre le gouvernement. A la nouvelle qu'un bataillon de Piémontais était arrivé à Pise, un grand nombre de citoyens s'est porté à la municipalité demandant la remise des forts. Les soldats font cause commune avec eux, et ont déclaré que si les Piémontais venaient avec des intentions hostiles, ils seraient les premiers à les repousser par la force, et qu'ils n'entendaient point être eux-mêmes envoyés dans le Piémont. On ajoute que les officiers en masse demanderaient leur démission si on voulait les contraindre à partir pour le Piémont.

M. Fabri a été envoyé par la municipalité dans la capitale, pour donner connaissance du désir des habitants de Livourne, que les Piémontais ne soient pas dirigés sur Livourne ou les environs.

La *Patria* du 22 annonce qu'il se prépare un mouvement pour renverser le ministère et obtenir la dissolution des chambres.

NAPLES ET SICILE, 16 septembre. — On rapporte qu'une rencontre a eu lieu près d'Arce-Resle, à dix milles environ de Catane, entre les troupes royales et les Siciliens. Les détails manquent. Seulement, on dit que la perte a été grande de part et d'autre.

A Naples, samedi, les partis en sont venus aux mains. L'avantage est resté partout aux constitutionnels. Dimanche, la ville était dans une agitation extrême. La rue de Tolède était déserte, et l'on s'attendait à une collision pour la fête prochaine de Saint-Janvier.

— Des troupes sont parties le 16 pour la Calabre : il paraît que des troubles ont eu lieu dans cette province.

On assure que le 1er régiment suisse n'a pas voulu partir de Naples pour la Sicile, et en cela, ce n'est peut-être pas des sentiments d'humanité qui le dirigent.

La flotte napolitaine est toujours devant le port de Messine : les hostilités sont suspendues. Il est démenti que Girgenti, Catane et d'autres ville de la Sicile aient fait leur soumission.

Le roi de Naples voulait expédier pour la Sicile deux autres régiments suisses qui ont refusé de partir, ce qui a épouvanté le gouvernement. On craint quelque mouvement à Naples.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 28 septembre 1848.

Nous apprenons d'une manière officielle la remise au citoyen Bastide par M. Thorn, chargé d'affaires d'Autriche, d'une nouvelle note relative à la médiation dans les affaires d'Italie. L'Autriche n'entend pas céder la moindre parcelle de la Lombardie, dont elle se dit investie à un double droit par les traités de 1815 et par la victoire de Radetzki ; elle propose, comme nous l'avions annoncé d'après un journal, un congrès de toutes les puissances européennes pour la solution des questions austro-italiennes.

— Les curieux désappointés hier par l'entrée imprévue du citoyen Louis Bonaparte à l'Assemblée nationale, sont revenus à la charge encore aujourd'hui. Pour cette fois, outre la déception d'une attente inutile, ils ont eu de plus le désagrément d'une pluie d'orage très-abondant. Il faut espérer que cette seconde leçon leur profitera mieux que la première, à moins qu'un autre modèle que la curiosité, un salaire quelconque par exemple ne leur inspire cette magnifique tenacité dont ils ont fait preuve jusqu'à présent.

— Le *Moniteur* donne aujourd'hui le dépouillement du scrutin d'hier sur l'amendement du citoyen Duvergier de Hauranne. Nous y voyons que tout le cabinet a voté pour les deux chambres à l'exception du citoyen Goudchaux. Louis-Napoléon qui assistait à la séance s'est abstenu de voter, et chose incroyable le citoyen Lamartine n'a pas non plus voté : est-ce que sa conviction qu'il n'était pas faite au moment où il est monté à la tribune aurait été ébranlée après le remarquable discours du citoyen Odilon-Barrot. Quant au citoyen Pierre Leroux, il s'est également abstenu, probablement parce que ni l'un ni l'autre des systèmes en discussion ne se rapprochait de son système.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :
« Le citoyen Grandmesnil, l'ancien président de la commission du Luxembourg, qui avait été mis en liberté le 18 de ce mois,

en même temps que le citoyen Lheritier (de l'Ain), a été arrêté de nouveau hier, à cinq heures du matin, dans son domicile. »

— On racontait que Louis Napoléon s'est fait inscrire au nombre des membres du Jockey-Club. Son parrain était, dit-on, le citoyen Vatry, avec lequel il est lié depuis longtemps de la plus vive amitié.

— On parle de conventions particulières, et qui ne sont plus secrètes, relativement aux îles Marquises : la reine Pomaré aurait formellement cédé à la France la propriété de l'île de Taïti, mais avec une réserve d'usufruit, jusqu'à sa mort. Cette nouvelle demande confirmation.

— Le ministre des affaires étrangères doit présenter prochainement à l'Assemblée Nationale, un projet de décret portant allocation d'un crédit pour les frais d'une mission extraordinaire qui aurait lieu dans l'orient du pays européen.

— Le Gouvernement vient d'apprendre le retour de Solymann-Pacha à l'ambassade de la Porte à Paris. On se rappelle qu'il avait été envoyé à Bucharest, comme commissaire extraordinaire, et le sultan lui témoigna toute sa satisfaction pour sa conduite bienveillante dans l'accomplissement de sa mission, en lui conférant de nouveau le soin de représenter la Turquie auprès du gouvernement de la France.

— Le général Marey-Mouge est arrivé à Paris, où il avait été appelé du gouvernement de l'Algérie par ordre du général Cavaignac. La position du chef du pouvoir exécutif, relativement à la colonisation algérienne, décrétée récemment, était trop difficile pour qu'il put communiquer autrement qu'en paroles avec le gouverneur de l'Algérie. Du reste, ses idées ont dû se modifier d'une manière notable depuis qu'il se trouve en somme des affaires. On a pu les apprécier dans toute leur étendue.

Les premiers cours étaient très-fermes, mais ils n'ont pas tardé à fléchir, et ils ont été ensuite offerts pendant toute la bourse.

Le démenti donné par le ministre des finances au sujet d'un emprunt français à Londres, a produit un fort mauvais effet à notre bourse.

Il était fortement question du projet de bons hypothécaires, et l'on disait que la banque menaçait de se mettre en liquidation s'il était adopté.

On parlait d'un appel de fonds sur les actions du chemin de fer de Strasbourg, d'autres disaient qu'il était question au contraire de vendre cette ligne à l'Etat.

La rente 3 0/0, fermée hier à 44 75, a ouvert à 44 75 ; elle a varié de 44 75 à 44 25 ; elle reste à 44 40.

La rente 5 0/0, qui était hier à 69 50, a ouvert à 69 75 ; elle a fait 69 et 69 75 ; elle ferme à 69 20.

L'emprunt de 1848 a varié de 70 à 69 35, et il reste à 69 45. Les actions de la banque de France ont fléchi de 1620 à 1610.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 25 septembre 1848.

Le citoyen Dupin, membre de la commission, plaide en principe le système d'une Assemblée unique et accuse ses adversaires de vouloir le morcellement du pouvoir législatif. Mais il se défend très vivement de partager l'opinion du citoyen Lamartine, qui veut une dictature collective. Pas de dictature ! pas plus de celle d'un homme, que celle d'une Assemblée ! Je ne repousse pas le génie, bien au contraire, je l'appelle ; mais je ne veux pas plus de dictature que je ne veux de ce dualisme qui ne vit que de réminiscences. (Très bien ! très bien !)

Voix diverses. La clôture !
Le citoyen président consulte l'Assemblée.

La clôture est prononcée.

Le citoyen président. Je mets aux voix l'amendement Duvergier de Hauranne.

Voix nombreuses. Le scrutin de division. — On procède au scrutin de division.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :
Nombre des votants, 819
Majorité absolue, 410
Pour l'amendement (billets blancs), 289
Contre (billets bleus), 530

En conséquence, l'amendement est rejeté. (Mouvement.)
Le citoyen président. Par conséquent, tous les amendements analogues sont repoussés.

Le citoyen BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. Je maintiens le mien.

Le citoyen président. Je vais lire cet amendement. (Rumeurs.)

« Le peuple Français délègue provisoirement le pouvoir législatif à une chambre unique. » (Longue interruption.)

Voix nombreuses. La question préalable ! (Un violent tumulte agite l'Assemblée.)

Le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire monte à la tribune.

De toutes parts. Aux voix ! aux voix !

Le citoyen président. L'Assemblée veut-elle renvoyer à demain ? (Oui ! oui ! — Non !)

L'Assemblée consultée ne renvoie pas à demain.

Le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire reparait à la tribune.

Voix nombreuses. La question préalable !

Le citoyen Barthélemy SAINT-HILAIRE. Mon amendement a un sens très sérieux. (Allons donc !)

Le mot provisoirement résume, d'une manière fort exacte, la pensée d'un très grand nombre de nos collègues. (Non ! non !)

Je ne m'arrête pas au chiffre que vient d'indiquer le vote, mais aux arguments produits par les citoyens Dupin et Lamartine. Ne se sont-ils pas accordés à présenter l'Assemblée unique comme une institution provisoire. (Exclamations.)

Voix nombreuses. La question préalable !

Autres voix. La clôture ! aux voix ! aux voix !

Le tumulte est à son comble.

Le citoyen président, à l'orateur. Parlez sur la question préalable.

Le citoyen BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. Je m'associe aux paroles du citoyen Odilon-Barrot...

A gauche. Nous n'en voulons pas.

Le citoyen BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. Voilà ce que disent l'expérience, la science politique...

A gauche. Mais vous revenez sur la discussion.

Autres voix. Aux voix ! la question préalable !

Le citoyen BRUNET, de sa place. Aucune nation n'a mis dans sa constitution le mot provisoire. (Très bien !)

A gauche. Aux voix ! la question est jugée !

Autres voix. La question préalable !

Le citoyen président. L'orateur a la parole sur la question préalable.

Beaucoup de membres de la droite quittent leurs bancs.

A gauche. En place ! en place !

A droite. Le président ne sait pas faire respecter les orateurs.

Voix à droite. Faites silence et nous resterons.

Autres voix. On n'allume pas, nous n'y voyons plus.

Tous les membres de la droite sont dans l'hémicycle et aux portes de la salle ; quelques-uns interpellent l'orateur et le président.

A gauche. En place ! en place ? aux voix ! l'appel nominal !

Le citoyen président. L'assemblée veut-elle continuer la discussion? (Où! oui! — Non! non!) Ce n'est pas une question politique, c'est une question de lumière.

A gauche. En place! en place! Votons!
Le citoyen président, prenant son chapeau, et vivement. La séance est levée.

Il est six heures et quart. L'Assemblée se sépare lentement. Quelques membres de l'extrême gauche interpellent le président qui n'a pas eu le temps de se retirer. Pourquoi avez-vous levé la séance, lui dit-on; vous n'en aviez pas le droit?

Le citoyen A. MARRAST. Parce que les lustres n'étaient pas allumés.
Le citoyen BOUVIGNY. Vous n'en aviez pas le droit. L'Assemblée avait décidé que la discussion continuerait.

Voix à gauche. C'est une affaire de coterie!

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 28 septembre 1848.

A une heure, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le citoyen Fayet dépose un projet de décret tendant à ce que les instituteurs primaires soient nommés par les communes.

Renvoi au comité de l'instruction publique.

Le citoyen Grandville demande un congé qui est accordé.

Les citoyens Vaudoré et Molé sont admis.

Un membre du comité de l'intérieur dépose un rapport portant demande d'un crédit de 100,000 fr. pour dépenses dans l'intérieur des maisons de détention.

Ce projet sera mis à l'ordre du jour de demain.

Suite de la discussion du projet de Constitution art. 20. Amendement du citoyen Barthélemy St-Bilaire, dont le président donne lecture :

Art. 20. Le peuple français délègue provisoirement le pouvoir législatif à une chambre unique.

Le citoyen Barthélemy retire son amendement.

Le citoyen Proudhon avait proposé un amendement qu'il retire et dont voici le texte :

Art. 20. Le peuple français délègue tous ses pouvoirs à une assemblée unique.

L'article 20 de la commission est mis aux voix et adopté.

Art. 21. Le nombre total des représentants du peuple sera de 750, y compris les représentants de l'Algérie ou des colonies françaises.

Le citoyen Sautera propose de porter le nombre des représentants à 900, nombre actuel. (Rejeté.)

Le citoyen Boussi voudrait réduire le nombre à 600.

Le citoyen Dufauré combat aussi l'amendement du citoyen Boussi.

L'amendement du citoyen Boussi est mis aux voix et rejeté après une seconde épreuve.

Art. 21 du projet est adopté.

Art. 22. Ce nombre s'élèvera à 900 pour les assemblées qui seront appelées à réviser la constitution. (Adopté.)

Art. 23. L'élection a pour base la constitution.

Art. 23 est adopté sauf les réserves de la loi organique pour la répartition.

Art. 24. Le suffrage est direct et universel. Le scrutin est secret.

Art. 24 est adopté.

Art. 25. Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans, et jouissant de leurs droits civils et politiques. (Adopté.)

Art. 26. Sont éligibles sans conditions de cens ni de domicile, tous les Français âgés de 25 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Le citoyen Pagnerre propose de retrancher de l'art. 26 ces mots : Sans condition de cens ni de domicile.

La commission accepte l'amendement.

Le citoyen Oscar Lafayette s'étonne de cette suppression qui lui paraît une atteinte grave au suffrage universel.

Le citoyen Deville insiste pour le maintien des deux mots.

Le citoyen Oscar Lafayette reprend l'ancienne rédaction de la commission qui est adoptée.

Art. 27. La loi électorale déterminera les incapacités et incompatibilités résultant de l'exercice des fonctions publiques.

Une discussion s'engage sur quatre amendements présentés à l'art. 27, pour le renvoi des exceptions aux lois organiques.

Plusieurs voix. Le scrutin de division.

Le citoyen St-Gaudens demande que l'on vote sur le principe.

On procède au scrutin de division.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	785
Majorité absolue,	393
Pour la discussion,	572
Contre,	212

L'Assemblée passe à la discussion des amendements.

La séance continue.

Chronique locale.

DE L'ADMINISTRATION DES HOSPICES ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Ces institutions, qui sont créées dans un but de bienfaisance, étaient et sont encore soumises à des administrations nommées par le pouvoir exécutif, et sont toujours régies par des règlements empreints de tous les préjugés monarchiques. Nous le demandons, pourquoi en Février, quand l'atmosphère était chargée d'éléments révolutionnaires, la foudre n'a-t-elle éclaté pour faire table rase des administrations et des employés qui, comme par le passé, administraient et fonctionnent?

Malgré les demandes des démocrates, le droit de péage a toujours resté en vigueur à l'entrée de l'Hôtel-Dieu. L'économe, connu par ses excentricités jésuitiques, est toujours en place, n'en est-il pas de même du trésorier, qui est le frère du très cagot, très dévoué philippiste, ex-président de la défunte chambre des députés; l'architecte n'était-il pas aussi l'âme damnée de ce même ancien député et de tout ce qu'il y avait de plus monarchique, de plus spéculateur?

A l'hospice de la Charité, comme à celui de l'Hôtel-Dieu, il est des réformes essentielles à faire; les admissions de filles-mères, comment se font-elles? avec toute l'ignominie possible. Qui ne sait que l'employé qui est chargé de ce service est l'homme le plus colérique, le plus haineux et le moins humain que l'on puisse connaître; en outre, n'a-t-il pas donné des preuves de son savoir-faire dans les différentes fonctions qui lui ont été confiées à toutes les époques, républicaine ou monarchique?

La seule institution qui avait été modifiée en février ce fut celle des bureaux de bienfaisance; au milieu de tant de besogne, et aux prises avec tant d'encombres, le comité exécutif put créer un sous-comité de subsistances qui se mit en rapport avec des citoyens démocrates de différents quartiers. Nous le savons, cette institution improvisée laissait beaucoup à désirer, mais les jalons en étaient jetés, il fallait continuer l'œuvre jusqu'à ce qu'une nouvelle loi veint régir les administrations diverses.

On n'en a rien fait, le conseil municipal, à l'instigation d'un magistrat et d'un ancien membre du comité central de l'Hôtel-de-Ville, les bureaux de bienfaisance ont été reconstitués avec le même personnel ou à peu près. Ainsi, le royalisme et le cagotisme y sont en grande majorité, de telle sorte, que ce ne sera pas seulement à la campagne qu'on fera de dures conditions aux électeurs nécessiteux, mais à la ville et à la campagne.

Si nos gouvernants voulaient réellement des institutions démocratiques, ne se hâteraient-ils pas de les constituer par le vote universel, soit en soumettant la nomination des administrateurs des hospices aux suffrages des électeurs du département, soit en soumettant la nomination des administrateurs de bienfaisance aux suffrages des électeurs de chaque arrondissement. En procédant de la sorte, on pourrait croire du moins que nous sommes en République, et que les intentions de nos hommes d'Etat sont de nous maintenir l'œuvre de Février, ce que nous ne pouvons penser parce que se passe.

A. M.
— Nous apprenons que le citoyen Bigard se propose de donner une nouvelle expérience sous-marine avec l'appareil Bigard dimanche 1^{er} octobre à 3 heures 1/2, en amont du pont du Palais-de-Justice. Le citoyen Bigard se dispose à faire divers exercices qui prouvent d'une manière évidente qu'à l'aide de son appareil, il peut rester plusieurs heures sous l'eau et y faire les travaux les plus compliqués.

Nous engageons le public à se rendre en foule à ces expériences, qui sont vraiment intéressantes et prouvent combien l'appareil Bigard peut-être d'un très-grand secours pour toute espèce de sauvetage.

— La Saône était si basse, il y a quelques jours, que la majeure partie des puits qu'elle alimente à Mâcon et à Saint-Laurent étaient desséchés. La navigation en souffrait sans être suspendue. Les dernières pluies l'ont fait croître depuis deux jours, et la Saône est aujourd'hui parfaitement navigable.

— Par arrêté du 21 de ce mois, le ministre des travaux publics a ouvert un crédit de 30,000 fr. pour les travaux du chemin de fer de Dijon à Châlon.

— On lit dans l'Union républicaine de Mâcon :
« La foire de Montmerle a été peu fréquentée cette année; elle s'est ressentie de la stagnation générale des affaires.

« On a eu à déplorer deux accidents dans la foire aux chevaux : un individu a été tué d'un coup de pied de cheval, qui l'avait frappé à la tête; un autre a été grièvement blessé de la même manière.

— Une tentative de vol a eu lieu, la nuit du mardi au mercredi dernier, dans la maison des Quatre-Savoyards, place Rouville, près la maison Brunet. L'attention d'un locataire, éveillée par le bruit que firent les voleurs, en fracturant deux portes de cave, mit ces derniers dans la nécessité de s'enfuir pour ne pas être découverts.

On nous assure que cinq tentatives du même genre, auraient été tentées la même nuit, dans la rue Tholozan.

— Nous avons rendu compte de la dissolution de la garde mobile de Lyon : le désarmement de nos jeunes gens s'est opéré avec ordre et sans difficulté sérieuse. Chaque sous-officier et soldat de ce corps recevra, à titre d'indemnité, un mois de solde; les sous-officiers et caporaux détachés de la ligne, rentreront dans leur corps avec leur grade.

Il n'y a qu'une seule observation à faire à tout ceci : c'est que les sous-officiers qui ont été envoyés dans le mobile pour l'instruire et qui ensuite ont été promus aux grades d'officiers par élection, se trouvent maintenant dans une position fâcheuse. Nous connaissons plusieurs sergents-majors qui ont été détachés d'office, et sans en faire la demande, dans les compagnies de la garde mobile. Leurs camarades ont obtenu de l'avancement pendant ce temps, et aujourd'hui, eux, plus anciens de grade que ceux de leurs collègues qui sont passés officiers, vont être forcés de rentrer dans leurs corps avec leur ancien grade. La justice et l'équité exigeraient, ce nous semble, que l'on fit quelque chose pour eux.

Citoyen rédacteur.

La stagnation du commerce et la difficulté de trouver de l'ouvrage, mettent souvent l'ouvrier dans une situation difficile. Position rendue plus intéressante encore par les appréhensions de la saison rigoureuse qui s'approche et dont les premiers effets se font déjà sentir aux malheureux.

Après les belles déclamations sur la fraternité, que les riches faisaient entre les premiers jours de la révolution. On était en droit d'espérer de la part de ces messieurs un peu de patience pour aider le peuple à passer ces jours d'épreuve. Malheureusement, si quelques-uns ont fait leur devoir. Combien d'autres sont revenus à des habitudes de tyrannie et de vexation?..

Voici un fait entre plusieurs. Ces jours-ci, un propriétaire de la rue Raisin qui avait un locataire insolvable, dépensa 60 fr. pour le faire mettre dehors; il dépensait gaiment son argent pour se procurer le plaisir de voir un pauvre citoyen jeté au milieu de la rue, avec ses meubles et sa famille. Par malheur, pour les plaisirs de ce soutien de la république honnête, il se trouva dans la maison un citoyen qui recueillit le ménage et la famille expulsés judiciairement; grande alors fut la colère de notre monsieur. Il avait compté sur le spectacle de la misère; il avait pour cela dépensé son argent; ce spectacle était bien sa propriété, et un malhonnête homme venait l'en priver en neutralisant de son mieux le mal qu'il avait voulu légitimement faire, en vertu de son droit.

Or, comme ce voisin obligé devait encore quelque chose sur son dernier terme, rien n'était perdu; notre propriétaire quitte sa croisée, court chez un huissier faire libeller un commandement; en passant, dit plusieurs injures à son locataire qui se permettait de faire une bonne action, chose indigne d'un honnête homme. Heureusement que ce citoyen a pu payer immédiatement ce digne propriétaire, car sans cela il aurait aussitôt vu ses meubles saisis pour prix de sa conduite loyale et généreuse.

Je livre ces faits à l'appréciation du public sans aucun commentaire, et vous remercie citoyen rédacteur de votre obligeance à me prêter les colonnes de votre estimable journal.

Salut et fraternité.

M. B...

SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE DU RHÔNE.

ÉCOLES ET COURS GRATUITS.

Année scolaire 1848-1849.

La Commission exécutive de la Société pour l'instruction élé-

mentaire du Rhône, dans sa séance du 14 août dernier, a fixé dans l'ordre suivant la rentrée des trente-un cours et écoles gratuits, fondés et administrés à Lyon par la Société.

Ecoles mutuelles de garçons. — Rues Vaubecour, 11, au 1^{er}; Bourchanin, 20, au 2^e; des Forces, 2, au 3^e; Imbert-Colomès, 19, au 3^e; Saint-Marcel, 12, au 1^{er}; Juiverie, 4, au 3^e; le lundi 2 octobre, à neuf heures du matin.

Ecoles d'adultes-hommes (ouvertes tous les jours, de huit à dix heures du soir, excepté les jeudis et les dimanches). — Rues Vaubecour, 11; Bourchanin, 20; des Forces, 2; Imbert-Colomès, 19; Saint-Marcel, 12; Juiverie, 4, le lundi 2 octobre, à huit heures du soir.

Ecoles d'adultes-femmes (ouvertes les jeudis et les dimanches, de onze à deux heures). — Rues du Peuple, 36 (Condé, à Perrache); Confort, 21, au 1^{er}; Buisson, 5, au 4^e; passage Thiaffait, 3, au 3^e; rue Imbert-Colomès, 17, au 3^e; Petit-Collège (montée du Garillan), le lundi 2 octobre, à neuf heures du matin.

Cours supérieur des jeunes personnes. — Rue Buisson, 5, au 2^e, le lundi 16 octobre, à neuf heures et demie du matin.

Cours normal pour les institutrices. — Rue Buisson, 5, au 2^e, le lundi 16 octobre, à midi.

ÉCOLE CENTRALE DE MUSIQUE VOCALE,

Passage Thiaffait, 4, au 1^{er}.

Cours élémentaire, classe d'adultes, professeur M. Feltz, le mardi 17 octobre, à huit heures et demie du soir.

Cours supérieur, classe d'adultes, professeur M. Maniquet, le mercredi 18 octobre, à huit heures et demie du soir.

Cours supérieur pour les adultes-femmes et pour les jeunes filles, professeurs M. Maniquet et Mlle Bourdon, le dimanche 22 octobre, à midi.

NOTA. Une affiche spéciale annoncera la rentrée du Cours supérieur d'adultes-hommes et du Cours de Dessin linéaire pour les ouvriers.

Les anciens élèves des écoles d'enfants qui voudront continuer leurs études, pourront rentrer, dès l'ouverture de leur classe, sans remplir aucune formalité nouvelle; mais les nouveaux élèves devront être présentés par leurs parents au directeur de l'École qu'ils auront choisie, qui les inscrira et les préviendra par écrit du jour de leur admission.

Les élèves-adultes se feront inscrire dans l'École ou le Cours qu'ils voudront suivre.

Lyon, le 22 septembre 1848.

Le Président de la Société, THIAFFAIT.

Vu et approuvé : Le Maire de Lyon, FRAISSE, adj.

Spectacles du 30 septembre.

CÉLESTINS. — Une Femme qui se jette par la fenêtre, Gloire et Perruque, le Chevalier d'Esbonne.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche

Départements.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Une arrestation à main armée a eu lieu lundi, vers 10 heures du soir, au quartier de l'Estaque. M. B..., receveur de l'octroi, se rendait à sa maison de campagne située dans cette partie de la banlieue de Marseille, lorsque arrivé à une courte distance de son habitation, deux individus sortirent précipitamment des broussailles qui bordaient le chemin et lui barrèrent le passage. Bientôt l'un de ces malfaiteurs s'approcha, et en termes menaçants, lui demanda sa bourse, mais au lieu d'obtempérer à cette brutale injonction, M. B... arma un pistolet que, par précaution, il portait sur lui. A la vue de ces préparatifs de représailles, le voleur jugeant qu'il avait affaire à une personne décidée à se défendre, recula effrayé et prit aussitôt la fuite, suivi de son compagnon. Celui-ci était resté simple spectateur de cette scène, au dénouement de laquelle les deux bandits étaient loin de s'attendre.

(Sémaphore.)

Bourse de Paris, du 28 septembre 1848.

Cinq pour cent.....	69 20	Emprunt Romain.....	65 1/4
Dito, fin courant....	69 10	Emprunt Belge 1840...	78 1/4
Trois pour cent.....	40 00	Actions de la banque...	1620 10
Dito, fin courant....	44 55	Obligations de la ville...	1110 00
Quatre pour cent.....	00 00	Obligation piémontaise..	880 00
Rente de Naples.....	80 00	Quatre canaux.....	» 00
Dettes actives d'Espagne..	00 00	Jouissance des 4 canaux..	» 00

CHEMIN DE FER.

Saint-Germain.....	226	Orléans-Bordeaux.....	378 75
Versailles, rive droite. d..	»	Nord.....	375 »
— rive gauche.....	101 25	Paris-Lyon.....	356 25
Paris-Orléans.....	660	Paris-Strasbourg.....	342 50
Paris-Rouen.....	415	Tours-Nantes.....	326 25
Rouen-Elbeuf.....	»	Montreuil.....	115 »
Marseille-Avignon.....	195	Dieppe.....	»
Strasbourg-Bâle.....	68 85	Charleroy.....	»
Centre.....	245	Lyon-Avignon.....	»
Amiens-Boulogne.....	»	Fampoux.....	»

ANNONCES.

A VENDRE.

Une machine à vapeur de la force de 5 chevaux, s'adresser à M. Velard, place Napoléon, 13, à la Guillotière, à gauche du pont.

GUÉRISON DES MALADIES DES YEUX,

PAR LA MÉTHODE DU DOCTEUR PERSON, OCUListe DE PARIS, Actuellement place des Terreaux, 1.

Louis Carla, des Brotteaux, guéri d'un amaurose; Jean Ravaut, de la Croix-Rousse, guéri d'un catarrhe; Félix Bourdon, de Givors, guéri de strabisme.

La guérison de ces malades avait été inutilement entreprise par d'autres oculistes.

Le directeur-gérant, FAURES.

Imprimerie de veuve Arné, gr. rue Mercière, 44.